

# LISTE DE VÉRIFICATION À L'INTENTION DES PETITES ENTREPRISES

Nous aidons les propriétaires d'entreprise à obtenir toutes les déductions et tous les crédits d'impôt auxquels ils ont droit.

H&R Block Canada propose ses services à deux types d'entreprises :

- **Entreprises individuelles**

Si vous êtes propriétaire unique, vous n'avez pas à produire de déclaration distincte. Vous déclarez votre revenu d'entreprise dans votre déclaration de revenus (T1).

- **Petites entreprises**

Si vous exploitez une société par actions, vous devez produire une déclaration distincte (T2) indiquant votre revenu d'entreprise, parce que votre société est une entité juridique distincte selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

## Ce qu'il vous faut :

### Propriétaire unique :

- Tous vos relevés fiscaux de l'année
- Renseignements sur vos autres revenus
- Compilation des revenus et des dépenses de l'année, si votre tenue de livres est faite
- Factures et reçus, données sur la paie et déclarations de TPS/TVQ, si votre tenue de livres est faite

### Société par actions :

- Tous les relevés fiscaux de la société
- Déclarations de TPS/TVQ pour l'année d'imposition
- États financiers et balance de vérification, s'ils ont déjà été préparés
- Factures et reçus, données sur la paie et relevés bancaires si service de tenue de livres est dispensé
- Déclarations de l'année précédente
- Copie des documents de constitution
- Plus récent avis de cotisation
- Comptes clients à fin l'année d'imposition
- Comptes fournisseurs à fin l'année d'imposition
- Retenues des employés à payer à la fin de l'année d'imposition
- Copie du registre des procès verbaux et résolution de l'administrateur
- Tableau de continuité des actifs immobilisés
- Relevés de prêts à la fin de l'année d'imposition

## Revenu d'entreprise

- Encaissements bruts des produits ou services vendus
- Livre des ventes
- Remboursements et indemnités
- Intérêts sur les comptes bancaires d'entreprise
- Autres revenus
- Comptes clients à la fin de l'année financière (base de trésorerie) incluant les aides gouvernementales liées à la COVID-19

## Stocks

- Montant total en dollars des stocks d'ouverture
- Achats de stocks
- Montant total en dollars des stocks de clôture

## Stocks

- Articles retirés à des fins personnelles
- Matières et fournitures

## Dépenses

- Publicité
- Assurance entreprise (biens, responsabilité)
- Frais de véhicule (carburant, assurance, coût de location/achat, paiements et intérêts, réparations, entretien, stationnement, lavage)
- Registre du kilométrage parcouru à des fins d'affaires
- Données sur la paie des employés; formulaire PD7A, Relevé de compte de retenues à la source courantes
- Autres dépenses liées aux employés
- Honoraires (avocat, comptable et conseiller)
- Fournitures de bureau
- Frais d'intérêt (prêts aux entreprises, frais et intérêts de placement)
- Frais de déplacement
- Loyer/Impôts fonciers
- Coût des services publics
- Comptes fournisseurs à fin l'année financière (base de trésorerie)
- Frais de repas et de représentation : les reçus doivent indiquer le nom des personnes présentes et la raison de la rencontre

## Frais de bureau à domicile

Si vous travaillez de votre domicile, vous pourriez avoir le droit de déduire une partie de vos frais de bureau. Les règles fiscales diffèrent selon que vous produisez une déclaration de propriétaire unique ou de société par actions. Voici des exemples de dépenses :

- Loyer ou intérêts (seulement) sur l'emprunt hypothécaire
- Impôts fonciers
- Coût des services publics
- Assurance habitation
- Entretien et réparations du domicile
- Câble/Internet

## Immobilisations

Les immobilisations ne peuvent pas être passées en charge au cours de l'année où elles sont acquises mais doivent être amorties sur la période de propriété. Il convient donc de tenir un registre distinct de l'achat et de la vente d'immobilisations. Des exemples typiques comprennent :

- Véhicules utilisés pour les affaires
- Machines et équipements
- Outils
- Bâtiments



**H&R BLOCK**

hrblock.ca | 1-800-HRBLOCK (472-5625)